Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Consulat Général de France
à Beyrouth

Procès-verbal du Conseil consulaire
du 14 septembre 2018

Le 14 septembre 2018 s'est tenu un Conseil consulaire
Présidé par M. Karim Ben Cheikh, Consul général de France à Beyrouth et réunissant :

- Mme Denise revers Haddad, Vice-présidente du conseil consulaire
- M. Jean-Louis Mainguy, Conseiller consulaire et membre de l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. Charles Kanaan, Conseiller Consulaire
- M. Ghassan Ayoub, Conseiller Consulaire

Ainsi que,
- M. Frederick Schmutz Consul adjoint, chef de Chancellerie, au titre d'expert pour l'administration

Madame Fabienne Blineau, Conseillère consulaire et membre de l'Assemblée de Français de l'étranger en déplacement dans la circonscription était formellement excusée.

L'ordre de jour comportait deux points :

1) Election à la Vice-présidence du Conseil consulaire
2) Point d'information sur la réforme en cours du code électoral (constitution et rôle de la future commission de contrôle).

1) Election à la Vice-présidence du Conseil consulaire :

Avant les déclarations de candidature, le Consul Général a fait part au Conseil qu'un courrier scellé adressé au conseil avait été déposée par Mme Blineau qui souhaitait ainsi faire part de son souhait pour l'élection à la Vice-présidence du Conseil consulaire. A l'unanimité le Conseil a décidé d'accepter de prendre en compte le vœu de Mme Fabienne Blineau.

Une seule candidature s'est déclarée pour assurer la vice-présidence celle de Mme Denise Reverse Hadddad, vice-présidente sortante.

La totalité des suffrages sont allés à la candidature de Mme Reverse Haddad

Le Conseil consulaire a souhaité à Mme Reverse Haddad un excellent second mandat, qui viendra à échéance en 2020 après le renouvèlement des instances consulaires.

2) Point d'information sur la réforme en cours du code électoral

Les Conseillers consulaires ont été informés des dispositions de l'arrêté du 29 août 2018 relatif aux modalités d'organisation de la commission de contrôle des listes électorales consulaires.

Le rôle de la vice-présidence du conseil consulaire a été souligné ainsi que celui des conseillers à l'assemblée des français de l'étranger et celui des conseillers consulaires pour le choix des deux membres titulaires et des deux membres suppléants. Ces points ont donné lieu à échanges et ont été notés en vue de l'assemblée plénière de l'Assemblée des français de l'étranger début octobre.

.

=+=+=+=